ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mardi 11 juillet 1899 (24 messidor An 107 de la République), 192e jour de l'année, 21e jour de l'été.

Lever du soleil : 4 h. 10 Coucher 8 h. 0'.

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25. Fermés à 8 h.

Justice de paix (cantons Est et Ouest. — Audience des affaires civiles, à 9 h. 1/2.

Marché au bétail. — Rue de l'abattoir, à 8 heures.

Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.

Laboratoires municipaux. — A l'Ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses s'adresser au secrétariat de la mairie.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. à 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Ecole de natation. — Ecole payante, entrée quai de Lorient.

Ecole gratuite, entrée rue Turgot.

Ouverture à 5 h. du matin, fermeture une demi-heure après le coucher du soleil.

PARTI OUVRIER. — Assemblée générale. — La Section roubaisienne se réunira en assemblée générale extraordinaire mardi prochain 11 juillet, à 8 heures 1/2 du soir, salle de la Coopérative La Paix.

Le citoyen JULES GUESDE assistera à la réunion.

Audience de simple police. — Hier ont eu lieu les débats de l'affaire Wattine-Delaoutre. Neuf témoins ont été entendus. Ce sont J.-Bte Glorieux, contre-maître, Dujardin Henri, âgé de 16 ans, Gabriel Vandendriesche, 15 ans, bâcleurs, Louis Leblanc, surveillant de préparation, Germaine Dupont, 19 ans, doubleuse, Maria Duhamel, retordeuse, Marie Leblanc, soigneuse, Jeanne Patine, soigneuse, Alice Quarre, soigneuse.

Après la plaidoirie de l'avocat, de M. Wattine et les explications de M. Belon, inspecteur du travail, le ministère public a demandé l'application de la loi.

Le jugement est remis en délibéré et sera rendu le 27 courant.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral en date du 7 juillet, la « Société amicale des anciens militaires de l'armée belge », ayant pris part à la campagne de 1870-71 pendant la guerre franco-allemande est autorisée à se constituer légalement.

Le siège est fixé chez Oscar Lefebvre, 142, rue de la Gare.

Au Conservatoire — M. Louis Rosticher, est nommé professeur de la classe de piano (hommes), à l'Ecole nationale de musique, pendant la maladie du titulaire.

Service des eaux de Roubaix-Tourcoing. — M. Félix est nommé régisseur intérimaire du service des eaux de Roubaix-Tourcoing, pendant la maladie de M. Aubier, titulaire.

Distributions des prix. — La distribution des prix de l'Ecole nationale de musique, aura lieu le lundi, 31 juillet dans la salle des fêtes de la Mairie.

— La distribution des prix de l'école des Arts industriels, aura lieu, dans la salle des fêtes de la Mairie, le dimanche 30 juillet, à 10 heures du matin.

— La distribution des prix aux élèves des Instituts Sévigné et Turgot, aura lieu le lundi 31 juillet, à 10 heures du matin, au théâtre Deschamps (très probablement ou dans l'une des salles de l'ancien collège.

— Quant aux écoles laïques publiques primaires élémentaires, la distribution des prix a été fixée au 5 août.

Les contraventions. — La police a dressé hier douze contraventions dont six pour ivresse, 3 pour embarras de la voie publique, une pour s'être baigné dans le canal, 1 pour infraction au reglement des voitures de place.

Pigeons voyageurs. — Par arrêtés préfectoraux en date du 8 juillet, ont été autorisés à élever et à entraîner des pigeons :

MM. Verhomme Henri-Joseph, rue de Lille, 194. — Billet Alfred, rue de Bavai, 40. — Degrève Edmond, boulevard Gambetta, 234. — Moreau Henri, boulevard de Paris, 16. — Vens Louis, rue du Fontenoy, cour Zenaïde, 16. — Vestracte Auguste-François, rue Philippe-de-Girard, 2.

Des autorisations seront valables qu'après avoir été présentées au bureau de l'enregistrement pour être soumises au droit de timbre de 1 fr. 80.

Un ivrogne dans le canal — Un nommé Fierens Pierre, âgé de 35 ans, tisseur, demeurant rue Ste-Thérèse, 3, étant en état d'ivresse s'est jeté dans le canal, près du pont du Gulon d'eau.

Il se serait infailliblement noyé sans l'intervention d'un courageux sauveteur, demeurant inconnu qui se précipita à son secours et réussit à le ramener sain et sauf sur la berge.

Arrestation pour ivresse et outrage. Alphonse Duforeau, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Potennerie a été mis, dimanche soir, en état d'arrestation pour ivresse et outrage à la police.

Il a été écroué au poste du 3e arrondissement.

Coups et blessures. — La police de sûreté, sur un ordre du parquet de Lille, a mis samedi soir en arrestation le nommé Joseph Lesenne, âgé de 17 ans, demeurant rue d'Alger, inculpé de coups et blessures.

Lesenne a été écroué au dépôt.

Accident de bicyclette. — Hier après-midi, vers deux heures, M. Maillant, âgé de 35 ans, secrétaire de l'Union sociale et patriotique, passait en bicyclette dans la Grand'Rue. En voulant passer entre deux voitures, il fut atteint au creux de l'estomac par un brancard de l'une d'elles et projeté sur la chaussée.

Relevé par des passants, il fut transporté à la pharmacie Delara, où il reçut les premiers soins du docteur Haléry.

M. Maillant a été reconduit en voiture à son domicile.

Son état est assez grave, car il a dû s'aliter.

Syndicat des marchands de journaux. — La Chambre syndicale des vendeurs de journaux invite ses membres à se réunir le mardi 11 juillet 1899, à 4 heures du soir, grande-Place, 9.

Ordre du jour très important.

Les coupes sombres. — Le camarade Fanchon Abel, qui a eu le tort considérable aux yeux des patrons, d'accepter, au nom de ses camarades du peignage Vinchon, atteints par le chomage, le produit de la souscription de l'*Egalité*, s'est vu refuser hier matin le travail et se trouve actuellement sans emploi

Nous espérons qu'il se trouvera un patron plus humain, lequel voudra donner du pain à cette victime d'un trop grand dévouement à la cause de la solidarité ouvrière.

Il y a là pour M. Motte l'occasion de mettre à exécution ses promesses.

Tir à l'arme de guerre. — Le championnat de France s'est clôturé au stand dimanche dernier à midi et demi, au milieu de la plus vive animation. Les tireurs roubaisiens avaient répondu nombreux à l'appel de l'Union des sociétés de tir de France et au reste le succès semble devoir couronner leurs efforts.

Le ministre de la guerre ayant offert à « l'Union », quatre fusils d'honneur à décerner en son nom aux quatre sociétés de France et d'Algérie ayant obtenu le plus haut point d'ensemble par l'addition des séries fixes de leurs dix meilleurs tireurs, le tir national de Roubaix possède de grandes chances d'obtenir cette distinction enviée. La moyenne des dix meilleurs tirs atteignant, toutes les balles dans en cible, 7 1/2 des points, résulte fort remarquable.

Les points individuels de deuxième épreuve les plus élevés ont été obtenus par M. Victor Leclerq avec 80 points et H. Vandaele avec 77 points.

En première épreuve ont obtenu des belles balles MM. Ch. Cauet, A. Desrousseaux, Léon Ego, Eug. Van Campen, H. Vandaele, H. Vantroys.

Voici les résultats du concours bi-mensuel entre sociétaires de l'après-midi.

Haut nombre, 1er prix Eug. Van Campen, 2e H. Vandaele, 3e H. Vantroys.

Bas nombre, 1er prix, Alph. Blondieux, 2e Jean Lerat.

Chambre syndicale Textile. — La commission de la chambre syndicale Textile, vu la victoire remportée dimanche sur les démocrates chrétiens, sereunira le mercredi 12 juillet au lieu du mardi 11 courant.

AUX ARÈNES DE ROUBAIX

LA CORRIDA DU 14 JUILLET

LE LION & LE TAUREAU

Quelques jours à peine nous séparent du spectacle si impatiemment attendu : Le lion et le taureau.

Cet évènement extraordinaire aura eu le don de soulever des commentaires les plus fantaisistes à tous les points de vue. C'est ainsi que depuis quelques jours circule, dans le public, le bruit d'une remise probable de la fête à une date ultérieure.

La mise en marche de trains et de bateaux spéciaux devrait cependant être assez éloquente pour écarter toute idée de remise possible.

Les Taureaux sont arrivés aux Arènes et à défaut du lion qui arrive cette nuit, ils ont eu les honneurs de la journée d'hier, faisant l'admiration d'un flot sans cesse renouvelé de visiteurs.

Mais l'attention s'est surtout portée sur le futur compagnon de cage du lion, un superbe toro noir nommé *Venato*. C'est un fauve d'une vivacité extraordinaire, et superbe de musculature ; il est de taille moyenne et est merveilleusement armé. On sent la force et la résistance énorme dont cet animal peut disposer.

Il s'est formé dans le public, deux partis, l'un tenant pour le lion, l'autre pour le toro, les deux *clans* appuyant même leur conviction de nombreux et importants paris.

Les partisans du toro n'ont pas dû sentir diminuer la confiance qu'ils ont dans leur favori en examinant le superbe fauve qu'est *Venato*.

Leurs adversaires auront d'ailleurs la même satisfaction car le lion Goliath, qui arrivera cette nuit sera visible demain aux arènes et paraît-il dans son état de sauvagerie le plus redoutable spécimen de la race léonine.

***

Pour rappel, le prix des places est le suivant.

Loge, 100 francs la place.

Réservées présidence, Barrière 1er rang, rez-de-chaussée, Barrière 1er rang, galerie, Loge de toril, 40 fr. la place.

Contre-barrière rez-de-chaussée. Contre-barrière galerie, 20 fr. la place.

Amphithéâtre rez-de-chaussée, Amphithéâtre galerie, 10 fr. la place.

Galerie debout, 5 francs la place.

Des bureaux de location sont ouverts :

A Lille, chapellerie Perreau, 2, rue Esquermoise ;

A Roubaix, chez M. Jubé, 16, rue de la gare ;

A Tourcoing, chez Mme Lefèvre-Six, Grande Place ;

A Paris, au journal le *Vélo*, 2, rue Meyerbeer ;

A Bruxelles, chez MM. Lopez et Cie, boulevard Anspach ;

A Gand, chez M. M. Scoeck, 10, rue des Champs ;

A Anvers, chez M. Homans, place de Meir.

A Ostende, Maison Havane, 1 bis, Place d'Armes.

A Calais, Dekiofre, débit de tabacs, sur la Plage.

A Dunkerque, Follet, 12, rue de l'Eglise ;

A Boulogne, Debit de tabac du Casino.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Directeur du Vélodrome de Roubaix, 5, rue de la Gare, à qui l'on peut aussi demander des places par correspondance.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 10 juillet 1899

NAISSANCES. — Edgard Duplat, boulevard de Metz, maisons Lestienne, 39. — Lucie Delvin, rue des Fondeurs, 37. — Maria Deweke, rue Blanchemaille. — Marie Maquet, rue Turgot, impasse Des Champs, 1. — Paul Vanneste, rue Turgot, cour Salsac, 6. — Jeanne Goussen, rue Brûlard, cour Nisage, 5. — Suzanne Bossuyt, rue de Croix, cour Hamart, 1. — Fernand Mageemans, rue Blanchemaille, cour Flanet, 7. — Philippe Van Renoot, rue Constantin, 22. — Raymonde Gonpagnon, rue des Anges, 47. — Jules Desmoutiere, Grande-Rue, 325. — Suzanne Daumont, rue de la Gard, 36.

DÉCÈS. — Pierre Roussenq, 3 mois, rue de Mons, 81. — Hortense Poppe, 68 ans, rue du Nord, 28. — Germaine Roussel, 6 ans, rue de Lannoy, cour Bouvier, 7. — H. Desmet, 49 ans, rue St-Jean, 142. — Anne Gerhard, 45 ans, rue Blanchemaille. — Flore Prus, 45 ans, rue du Trichon, 22. — Philidore Pétillon, 62 ans au Beau-Chêne.

CROIX

Bureau de bienfaisance. — Dans sa réunion de samedi 8 courant, la commission administrative a décidé de faire une distribution supplémentaire en pain, aux indigents inscrits au Bureau de bienfaisance à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet.

Mise à la retraite. — M. Sire, notre sympathique vérificateur des poids et mesures, vient de se voir tendre l'oreille.

En effet, par décret du 18 juin 1899, sur le rapport du ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. Sire (Nestor-Paul-Edouard-Néponucène) est mis à la retraite après 37 ans 1/2 de bons et loyaux services.

Tous les assujettis de Croix se félicitent avec M. Sire du repos qu'il a si bien gagné. Mais beaucoup espèrent voir encore l'an prochain le sage Nestor venir à Croix en amateur, gaillard, dispos et rajeuni.

C'est M. Le Dauphin, de Coucy, qui est désigné comme son successeur.

Coups et blessures. — Dimanche soir, le sieur Vandekerkove Gustave venait voir son beau-père, Louis Vandren, 62 ans, sans profession, rue St-Paul et sortait bientôt avec celui-ci pour se rendre chez Thérin, cabaretier rue St-Pol, en compagnie du sieur Camille Bousseman, n° 21 même rue.

Vers dix heures, une discussion s'éleva devant le comptoir et sans provocation aucune, Cousseman se jeta sur Vandekerckove et le frappa au visage. Prenant ensuite une chope il la brisa sur la tête de sa victime qui tomba tout ensanglanté.

Plainte a été portée.

Accidents du travail. — César Simoens, 26 ans, qui travaille aux Anglais à Croix, a posé le pied gauche sur une aiguille de peigne en descendant de son métier. Il en sera quitte pour 8 jours chez lui.

Etat-civil. — *Naissances* : Baveye, Achille, rue Faidherbe, 2 ; Prouvost, Louis, Grande rue, 52 ; Gallet, Arthur, rue des Champs, 13.

Décès : Verfaille, Eugène, 10 ans 4 mois, rue Mirabeau, 5 ; Lavallard, Marguerite, 8 mois, rue de Roubaix, 35.

WILLEMS. — Un peigneur de chez Holden, à Croix, s'est blessé au pouce droit en arrangeant un tuyau.

Un docteur de Croix lui a donné les soins nécessaires.

FORREST. — Malvina Wattel 24 ans, Roubaisienne est occupée à Croix, dans l'usine des Anglais. Elle s'est cogné si malheureusement le gros orteil droit contre le bâti d'une laveuse qu'elle devra garder une huitaine.

LANNOY. — Un enfant noyé. — Samedi dernier, vers 8 heures du soir, un rassemblement s'est formé dans la rue du Rempart, occasionné par Mme Aurélie Spel, femme Demulder.

Cette mégère battait comme plâtre, la fille de son mari, Marie Demulder, âgée de 14 ans née d'un premier mariage, sous prétexte qu'elle ne gagnait pas assez.

La pauvre petite avait la figure tuméfiée des coups qu'elle avait reçus.

La gendarmerie a fait une enquête qui a établi que l'enfant était souvent victime des brutalités de sa marâtre. Procès-verbal a été dressé.

WATTRELOS

Un lapin volé. — Un journalier habitant le hameau de Grimonpont, le nommé Pierre Vandenbrouck, a porté plainte à la gendarmerie pour vol d'un lapin dont il a été victime. Une enquête est ouverte.

Une agression nocturne. — Un marchand de parapluies, Jean-Baptiste Duquennoy, âgé de 56 ans, a été assailli l'avant-dernière nuit par des individus qui, après l'avoir roué de coups, lui ont volé une somme de huit fr., dont il était porteur.

Plainte a été portée à M. Bossard, commissaire de police. Une enquête est ouverte.

TOURCOING

UN ÉCHO DE L'ORAGE

de samedi dernier

Samedi après-midi, pendant l'orage qui s'est déchaîné sur Tourcoing, un domestique au service de M. Delbecque Vantighem, camionneur, rue du Tilleul, M. Henri Wervée, 42 ans, demeurant rue Chateaubriand, il a été projeté en bas de sa voiture, son cheval ayant été effrayé par un coup de tonnerre.

M. le docteur Plavoust qui lui a donné des soins a constaté une contusion et une entorse du coude droit.

L'incapacité de travail sera de quelques semaines.

Les rentes des travailleurs. — Une soigneuse de l'établissement Cailliez et Delahoutre, rue du Dragon, Madeleine Minet, 18 ans, demeurant rue du Pont-de-Neuville, s'est piquée au médius droit. Un abcès s'est déclaré.

Le docteur Bernard a prescrit un repos de 3 à 6 jours.

M. Edouard Legrand, 34 ans, demeurant à Fives-St-Maurice, rue de la City, 33, chauffeur à la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est contusionné l'avant-bras gauche en tombant d'un train.

Il a été visité par M. le docteur Wartel de Lille qui a déclaré qu'il l'incapacité de travail sera d'une durée de jours.

— M. Joseph Lebruyne, 24 ans, demeurant rue de la Cloche, 78, homme de peine à l'établissement Charles Six, rue du Château, est tombé d'une hauteur de 2 m. 50.

M. le docteur Vanneufville a constaté une plaie contuse à la face intérieure du tibia droit.

Un repos, d'une huitaine de jours sera nécessaire.

Accident de voiture. — Un vieillard de l'Hospice-Général, M. Jules Dedouker, âgé de 78 ans, passait hier après-midi dans la rue des Carliers. Il a été renversé par la voiture de M. Jules Paquet, marchand de légumes à Wasquehal.

M. le docteur Lichaux, qui lui a donné des soins, a constaté une fracture à la jambe droite, et l'a fait admettre d'urgence à l'Hôpital Civil.

Blessures par imprudence. — M. Paul Dutilly, 35 ans, tisseur, demeurant rue du Dahomey, s'amusait, dans la soirée de dimanche, à tirer à moineaux dans la rue de la Fin-de-la-Guerre.

En retournant chez lui, il mit son pistolet dans sa poche. En touchant la détente, le coup est parti. Il a eu l'extrémité de l'index gauche enlevé.

Un docteur qui lui a donné des soins l'a fait admettre d'urgence à l'Hôpital civil.

Réunion du Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira ce soir à 8 h.

En plus des questions à l'ordre du jour, nous donnons les suivantes qui seront probablement discutées à la séance de ce soir.

Eaux potables : Ouverture d'un crédit de 120,000 francs, à prendre sur les fonds communaux déposés au Trésor, à charge de restitution, de la réalisation du nouvel emprunt à contracter, en addition à celui de 1,280,000 francs que les villes de Roubaix et de Tourcoing ont été autorisées à émettre par la loi du 12 juin 1894.

Hospices. — Reconstruction du corps de logis d'une ferme à Wattrelos. — Avis du conseil municipal.

Création de bourses communales dans les écoles primaires supérieures (rapport de M. Destombes au nom des commissions des finances et de l'instruction publique.

Avis militaire. — Les réservistes appelés cette année le 25 août pour accomplir une période d'exercices qui, possesseurs d'un automobile, désireraient faire leur période avec ce véhicule, sont invités à se présenter à la gendarmerie de Tourcoing dans le plus bref délai possible, porteurs de leurs livrets militaires.

Fête nationale du 14 Juillet

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing, officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre de Léopold, de Belgique :

Arrêtons :

La Fête Nationale sera célébrée, cette année, le vendredi 14 Juillet, conformément au programme suivant :

Le fête sera annoncée le jeudi 13, à 8 heures du soir, et le lendemain 14, à 6 heures du matin, par des sonneries de cloches.

Jeudi 13 juillet, à 5 heures du soir, distribution de gateaux aux élèves des écoles communales de filles ; à 9 heures du soir, sur la Grand-Place, exécution par la société des Trompettes-Réunis.

Journée du vendredi 14

A 5 heures 1/2 du matin — Rue de la Croix-Rouge (angle de la rue Duguay-Trouin) — rue Turgot (Phalempins) — rue de Roncq (à l'extrémité) — rue du Touquet (à l'extrémité) — rue du Casino (en face l'Ecole industrielle) — Concours de pinsons, offerts aux amateurs de Tourcoing et des communes de ses cantons.

A 7 heures. — Distribution de secours extraordinaires aux administrés du Bureau de bienfaisance et aux établissements hospitaliers de la ville.

A 9 heures, rue du Brun-Pain. — Réunion de toutes les sociétés prenant part à la Fête pour se former en cortège suivant les numéros qui leur auront été distribués.

A 9 heures 1/4. — L'administration municipale et la commission des fêtes passeront la revue des diverses sociétés.

Le cortège se mettra ensuite en marche et suivant l'itinéraire ci-après :

Rues du Moulin, Fin de la guerre, Saint-Roch, de Menin, Bouchard, St-Blaise, de Gand, Auber, de la Malemée, du Haze, Grande-Place, rue de l'Hôtel de Ville.

Réception à l'Hôtel de Ville des délégués des Sociétés.

Remise des prix aux sociétés ayant pris part au cortège.

Immédiatement après la remise des prix aura lieu le tirage au sort de 300 francs de primes entre les sociétés ayant pris part à la revue et au cortège au complet.

A 11 heures, sur la Grande-Place. — Chœurs patriotiques exécutés par un groupe d'enfants des écoles communales, avec le concours de la Musique Municipale, de la fanfare Les Intimes, des Trompettes Réunis et des Fifres Tourquennois.

A l'issue de l'exécution, les enfants accompagnés desdites Sociétés musicales, se rendront par les rues de Lille, des Urselines, Ste-Ursule, la place Charles Roussel, la place de la République et la rue de l'Hôtel-de-Ville.

A l'Hôtel-de-ville, il leur sera fait une distribution de gateaux.

A midi, sur la Grande-Place. — Malinco musicale, par la Musique Municipale et la Société Nationale des Orphéonistes Circk-Sicks.

A 1 heure 1/2 du soir — Au local de la société des Francs-Tireurs Tourquennois, rue des Bonnets, grand tir à la perche, prix de la ville 300 francs répartis sur les 3 oiseaux supérieurs.

A partir de 2 heures — Salle des Fêtes des Ecoles Académiques de musique et salle du Casino, rue Nationale, 131, Concours de chant individuel, comique et de duos, salle des Fêtes de la Nouvelle Union Tourquennoise, rue de Tournai, 18. — Concours de déclamation ; peuvent participer à ces concours, les habitants de Tourcoing et des communes de ses cantons.

(Une affiche spéciale donnera le règlement de ces concours).

A 3 heures, place Notre-Dame. — Tir à la cible chinoise, offert aux sapeurs-pompiers.

A 4 heures, place de la République. — Exercices de gymnastique, par la société municipale l'Union Tourquennoise.

A la même heure, place Charles Roussel. — Jeux populaires.

(Une affiche spéciale donnera le programme).

A la même heure, entre les rues de la Malsence et Condorcet. — Grand lâcher de pigeons.

A 5 heures, sur le kiosque de la place Thiers. — Concert par la Fanfare du Point Central et l'Orphéon l'Echo de la Frontière. Dans les intervalles des morceaux de musique, lancement de ballons grotesques, ballons explosibles, descentes de parachutistes.

A 6 heures, rue Pasteur — Ascension d'un ballon « le Franco-Russe », monté par M. Tiberghien, aéronaute Tourquennois.

A 7 heures, Grande-Place — Festival de musiques d'harmonies, de fanfares et d'orphéons.

(Une affiche spéciale donnera les programmes et l'ordre des exécutions musicales).

A la chute du jour — Illumination de l'Hôtel-de-Ville, de l'ancienne Mairie, de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la Grande Place — Embrasement de la Grande Place.

A 9 heures, place Charles Roussel. — Exhibitions panoramiques, éclairées à la lumière oxhydrique, par M. J.-Bte Glorieux, aéronaute, vues de monuments et curiosités, vues foudroyées et tableaux mouvants pendant l'exhibition ; lancement de ballons lumineux faisant explosion dans les airs et feux d'artifices.

A 10 heures 1/2. — Place Thiers, éclairée à giorno. — Bal populaire.

LILLE

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

DANS LES HOPITAUX

Fréquemment, il nous arrive des plaintes sur la façon dont agissent, vis-à-vis des malades, les sœurs proposées à leur surveillance — et que MM. les membres de la minorité du Conseil municipal désirent voir longtemps encore « au chevet des malades. »

Leur dernier vœu, à propos de la laïcisation des hôpitaux, semblerait indiquer que nous mentons — ou que nous nous trompons — quand nous affirmons que, loin de se borner à donner aux malades les soins que leur état nécessite, ces « chères sœurs » s'occupent surtout de « sauver les âmes », quelquefois même au détriment des corps.

Et, pourtant, les faits se succèdent, qui nous donnent raison, qui prouvent à quel point les « sœurettes » tentent de contraindre à penser comme elles les malades confiés à leurs soins.

L'administration des Hospices niera-t-elle, par exemple, le fait que nous allons relater ?

Le 3 courant, mourait à l'Hôpital Saint-Sauveur, après une maladie de poitrine, une aide-cuisinière aux cantines scolaires, Pauline Dorne, membre du Parti ouvrier, femme de notre ami Désiré Dupont.

La malheureuse jeune femme, jusqu'au dernier moment, resta inébranlable dans sa protestation contre les singeries religieuses, et quand, à toute extrémité, les « bonnes sœurs » prétendent de lui administer le « bon dieu » elle les envoya « au diable ».

Mais il paraît qu'un règlement — occulte sinon officiel — ne permet de voir tous les jours les malades, à leurs derniers moments, que s'ils ont consenti à recevoir les « derniers sacrements de Notre Mère la sainte-église. »

Et quand Désiré Dupont se présenta pour voir sa femme — la vaillante et courageuse petite femme que nous appelions si familièrement la petite Pauline), — il fut éconduit, et on lui répondit crûment que « pour qu'il puisse voir Pauline Dorne, il fallait qu'elle se laissât « extrême-onctionner. »

C'est donc bien cela, la liberté de conscience que prêchent les calotins de tous poils.

Croyez au Dieu qui, ayant le pouvoir de faire tout pour le bien général, laisse se créer toutes les misères humaines ; adorez ce Dieu, parce qu'il vous fait souffrir revoyez à toutes les saintes farces de l'Histoire dite sainte, en vertu du *credo quia absurdum* de Saint-Augustin ; livrez votre conscience, abjurez vos convictions de pensée libre !... Sinon, il ne vous sera pas possible, au moment suprême, de voir les êtres aimés, la mère, le mari, les enfants !

Ah ! qui ne se révolterait en constatant pareils faits ? Qui oserait me blâmer si je crions à la face de ces femmes qui, fanatisées dès leur enfance, n'ont de la femme que ce qui les distingue sexuellement d'avec l'homme me, tout le dégoût que je ressens pour leur façon d'agir ?

Et cette façon d'agir n'a aucune excuse plausible, car nous nous trouvons — comme dirait M. Dupuy en présence d'un dilemme :

Ou le médecin reconnaît que le malade est à toute extrémité, alors qu'il soit catholique, juif, protestant, mahométan, bouddhiste ou libre-penseur, de même que s'il est Français, Prussien, Chinois ou Carthaginois, ou encore nègre-blanc, ou Peau-Rouge, il doit avoir le droit de mourir avec la dernière consolation de ceux qui lui sont chers :

Ou bien le malade n'est pas à toutes extrémités, et alors il est inutile de tourmenter et de lui proposant de lui administrer les huiles dites saintes — qu'on fait venir du midi par tonneaux, pour les payer meilleur marché.

J'en ai vendu, dans le temps, et, entre parenthèses, ce n'était pas de la première qualité.

Il est vrai que pour l'usage qu'on en fait !...

Je pense qu'il suffit de signaler semblables faits pour que l'opinion publique soit fixée sur la liberté de conscience des malades confiées aux sœurs chères à MM. Meurisse, Brackers et à l'ex-candidat radical Desurmont.

En terminant, quelques questions à l'administration : Y a-t-il un règlement qui institue l'administration héritière d'office des objets vêtements, argent, etc. des malades morts dans les hôpitaux ?

Si oui, ce règlement serait inique, car quand on va mourir à l'hôpital, c'est que les parents ne sont évidemment pas riches, et dans ce cas, pourquoi les frustrer des deux, quatre ou dix sous que les amis donnent à la malade quand ils vont la voir, et qui pourraient permettre à la famille de faire les derniers frais nécessaires à l'enterrement ?

Sinon, comment se fait-il que les 6, les vêtements de la petite Pauline étaient déjà vendus ?

Comment expliquera-t-on qu'il ait fallu l'intervention du maire et de M. Maquart pour faire rendre à Dupont 45 francs, valeur approximative des vêtements de Pauline Dorne, plus sa bague, ses boucles d'oreilles et autres objets ?

J'attends des explications de l'Administration des Hospices.

Je parierais bien vingt sous que j'attendrai longtemps.

G. DEVERNAY.

Un pari absurde. — Trois ouvriers fileurs les nommés Jules Corbelin, 45 ans, demeurant 45 bis, rue St-Sébastien, Henri Delassal, 37 ans, rue Princesse, Louis Lote, 79, rue Bartofs, étaient hier la journée du lundi.

Tous trois, passèrent une partie de la matinée à l'estaminet du Trocadéro. Là ils absorbèrent forces petits-verres et mangèrent vers midi.

Très bons nageurs, ils engagèrent pendant le repas un pari stupide : traverser le canal en un temps donné.

Le repas terminé, ils se rendirent au Pont Saint-André, où Jules Corbelin, après s'être déshabillé, se jeta résolument à l'eau.

Pris d'une congestion, il était à peine arrivé au milieu du canal qu'il disparut sous l'eau.

Ses compagnons effrayés de cette subite disparition, n'osèrent lui porter secours.

Deux dragueurs qui se trouvaient près de là accoururent à son secours.

Au bout de quelques instants ils parvinrent à retirer de l'eau Corbelin, qui ne put malgré tous les soins qu'ils lui prodiguèrent être rappelé à la vie.

M. le Maire de Saint-André et la police du 2e arrondissement, prévenus aussitôt se rendirent à l'endroit où le corps avait été retrouvé.

Après les constatations d'usage le cadavre a été transporté à la morgue de St-André, et dans la soirée il a été conduit au domicile de sa famille.

Ce malheureux, ouvrier très estimé, est père de six enfants dont plusieurs en bas âge.

Sa famille est au désespoir.

Un pigeon plumé. — Une femme, Henriette Dupeaupoil, âgée de 41 ans, demeurant rue de Juliers, 109, vient d'être déférée au Parquet et maintenue en état d'arrestation, sur la plainte d'un individu qui s'en était laissé conter.

Cette femme recevait chez elle ses clients et les dévalisait.

Un de ceux-ci à son réveil s'aperçut que son porte-monnaie avait disparu, ce dernier contenait une somme de 14 francs.

Henriette Dupeaupoil tenant pas compte de sa réclamation, notre homme porte plainte au commissaire de police.

C'est à la suite d'une perquisition faite au domicile de la femme Dupeaupoil où l'on retrouva une partie de la somme volée, qu'elle fut maintenue en état d'arrestation.

Chute d'un second étage. — Hier, vers six heures et demie du matin, le sieur Henri Asseberghe, âgé de 60 ans, ajusteur, rue Dupuis-Delin, cour Millerot, 12, afin d'atteindre un pot de fleurs était monté sur l'appui de la fenêtre de sa chambre, située au 2me étage, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba dans le vide.

Dans sa chute d'une hauteur de 7 mètres environ, il s'est fait de nombreuses contusions. M. le docteur Dhour l'a pansé et fait transporter à l'hôpital de la Charité.

Tentative de vol. — Avant-hier soir, une tentative de vol a été commise chez M. Catteau, rentier, demeurant rue Saint-André, 28.

Celui-ci avait quitté sa maison après en avoir bien fermé toutes les portes. En rentrant vers neuf heures et demie, il s'aperçut qu'elles étaient ouvertes.

Ne doutant plus qu'un voleur avait pénétré chez lui et pouvait encore s'y trouver, M. Catteau alla prévenir ses voisins.

Après avoir visité toute la maison, on s'aperçut que rien n'avait disparu.

M. Quetier, commissaire du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

FÊTES DE MOULINS-LILLE

Mesures de police. — Le clou des fêtes de Moulins-Lille et de St-Michel sera certainement l'importante Marche aux Flambeaux, qui aura lieu samedi soir, à 8 heures, et qui ne comprendra pas moins de quarante deux chars, groupes, fanfares.

Pour éviter les accidents et laisser la circulation libre au cortège, le citoyen Delory, maire de Lille, a pris l'arrêté suivant :

Article 1er. — La circulation et le stationnement des voitures, tramways, vélocipèdes et chevaux sont interdits, le Samedi 15 Juillet, à partir de 8 heures du soir, sur le parcours de la marche aux flambeaux qui comprend : les rues de Condé, d'Arras, boulevard des Ecoles, rue Brûle-Maison, place Jeanne d'Arc, rue Solférino, place Philippe Lebon, rue Solférino, place Sébastopol, rue des Postes, place des Quatre-Chemins, rue de Wazemmes, boulevard Victor Hugo, carrefour de Boulai, rues de Douai, de Trévise, de Roubaix, Alain de Lille, de St-Quentin, place Bernig, rues de Mulhouse, de Fontenoy, de Trévise, place Delisle, rue Courmont et place Vanhoenacker.

Art. 2. — Le dimanche 16 juillet, à partir de 10 heures du soir et pendant toute la durée du feu d'artifice qui sera tiré sur la place Jeanne d'Arc.

Immeubles vendus. — Dans la séance du samedi 8 juillet, à la chambre des notaires, 7, rue de Puebla, il a été adjugé :

1° Une maison à usage de commerce, à Lille, 40, rue d'Arras, pour 7,500 fr. sur la mise à prix de 6,000 fr.

2° Une maison à usage de commerce, à Lille 2, rue d'Arras, pour 14,000 fr. sur la mise à prix de 12,500 fr.

3° Une maison à usage de commerce, à Lille 9, rue de Béthune, pour 17,200 fr. sur la mise à prix de 16,000 fr.

Objets trouvés. — Notre ami, le citoyen Hautoit a trouvé, hier matin, rue d'Amiens, un sac le numéro 4, une clé, attachée à un cordon. La personne qui a perdu cette clef peut la réclamer à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21, où elle a été déposée.

Le citoyen Hautoit a aussi trouvé à la gare, sur un quai, un parapluie qu'il a déposé au bureau des réclamations.

CHRONIQUE DES SPORTS

Le Cyclone. — Le club vélocipédique le *Cyclone* fra le dimanche 16 juillet en excursion à Comines avec stations à Verlinghem et Quesnoy.

Réunion au siège, 89, rue des Sarrazins, à deux heures de l'après-midi.

Départ à 2 h. 30 précises.

PAS-DE-CALAIS

ACCIDENT A LA FOSSE N° 1, A NŒUX

Au moment où M. Théodore Roussel, âgé de 37 ans, boute-feu à la fosse n° 1 des mines de Nœux, arrivait dans une taille de la veine Saint-Antoine, à l'étage de 468 mètres pour mettre le feu à une mine, un gros bloc s'est détaché de la voûte de la galerie et, en tombant, lui a fracturé la cheville du pied gauche.

LENS. — Distinction honorifique. — Mme Demailly, la dévouée directrice de l'école Campan, créatrice du premier cours de cuisine dans le département du Pas-de-Calais, vient de se voir décerner les palmes académiques. C'est là une récompense bien méritée à laquelle nous applaudissons avec tous ceux qui apprécient le grand mérite de cette institutrice dont le savoir et le dévouement n'ont égale que sa modestie. Félicitations à Mme Demailly.

Avancement. — M. d'Hooghe, juge de paix de Lens vient d'être nommé au poste d'Arras-Sud. C'est un avancement bien mérité dont nous sommes heureux de féliciter M. d'Hooghe qui compte du canton de Lens les plus vives sympathies.

GOUY-EN-GOHELLE. — Fraude. — Samedi vers 9 heures du soir, deux gendarmes en tournée ont donné la chasse à un contrebandier sur le territoire de Gouy-en-Gohelle. Il a pu leur échapper ; mais le ballot qu'il portait est tombé entre leurs mains.

Ce ballot contenait 8 kilogr. de tabac en feuilles et 16 kilogr. de tabac de première zone.

LE ROIDES CAFÉS

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or

En vente, gros et détail : 68, rue de Fives, et 305, rue des 3-Ponts, Roubaix.

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

A la place de toutes ces boissons alcooliques, que, sous forme de cordial, vous absorbez, hélas ! trop fréquemment, au détriment de votre santé, buvez-vous, en conformant votre goût, que l'excellent VIN de BANYULS-TRILLES, soigneusement préparé avec le VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et vous ne tarderez pas à ressentir ses effets toniques et bienfaisants.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

A cause des nombreuses imitations contre lesquelles nous nous proposons de sévir rigoureusement, refuser la consommation où la bouteille ne porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES.

LA VUE

conservée